

Conférence Technique Territoriale 6 ans pour agir avec la nature Aménager et adapter durablement son territoire

Concevoir et mener des projets de transformation
et de végétalisation de parcs de stationnement

24 Septembre 2026

LES PARCS DE STATIONNEMENT AU CŒUR DES ENJEUX DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- **Plusieurs enjeux de transition écologique** liés aux parcs de stationnement
 - Mobilité durable, mais aussi surchauffe urbaine, gestion des eaux pluviales, lutte contre l'artificialisation des sols, production d'énergies renouvelables
- **Des obligations réglementaires récentes** en matière d'ombrage et de désimperméabilisation des parcs de stationnement extérieurs
 - Des obligations issues des lois Climat et Résilience (2021) et Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (2023)
 - Qui concernent les nouveaux parcs, mais aussi les parcs existants d'une superficie > 1 500 m², voire > 500 m² (en cas de rénovation lourde)
- Au-delà de ces obligations réglementaires, des projets déjà engagés de transformation de parcs en stationnement en nouveaux espaces publics



« Le parc extérieur est celui qui n'est compris ni dans la structure (à l'intérieur) d'un bâtiment, ni en infrastructure (en sous-sol d'un bâtiment), ni en superstructure (sur la toiture-terrasse d'un bâtiment). Le parc ouvert au public est celui qui est accessible au public, gratuitement ou non. Il peut s'agir par exemple d'un parc sur une place publique, ou d'un espace en dehors de la voie publique. Le parc de stationnement est délimité par une entrée et une sortie. »

RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA LIBERTÉ À BRON



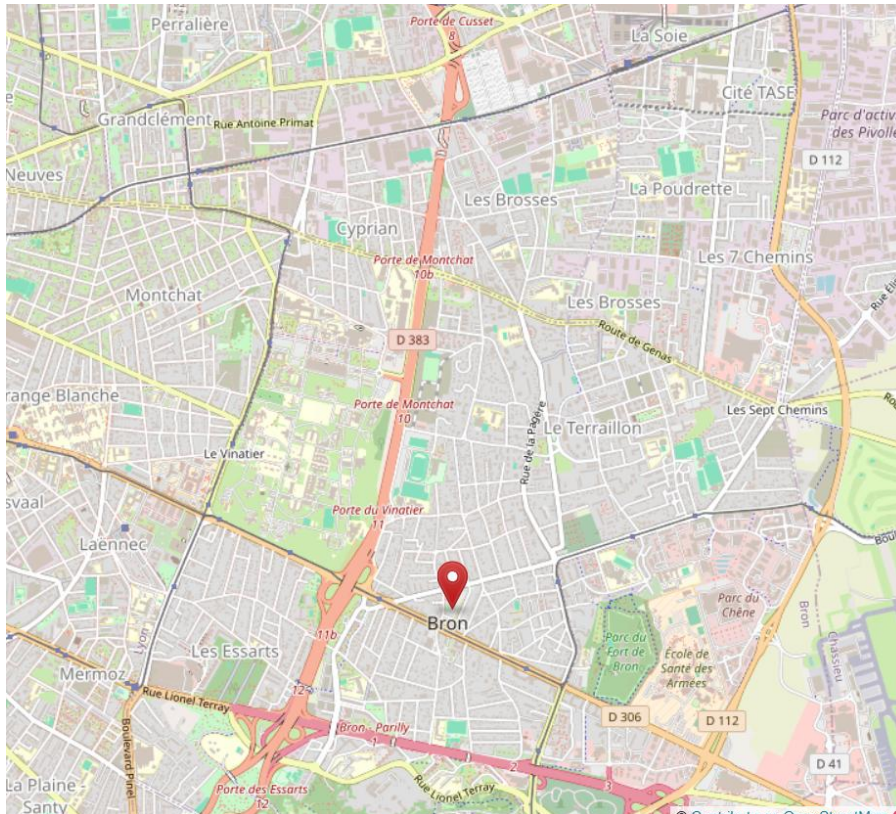
Anne ALLONSIUS
Ville de Bron

&

Nadège ADONETH
Métropole de Lyon



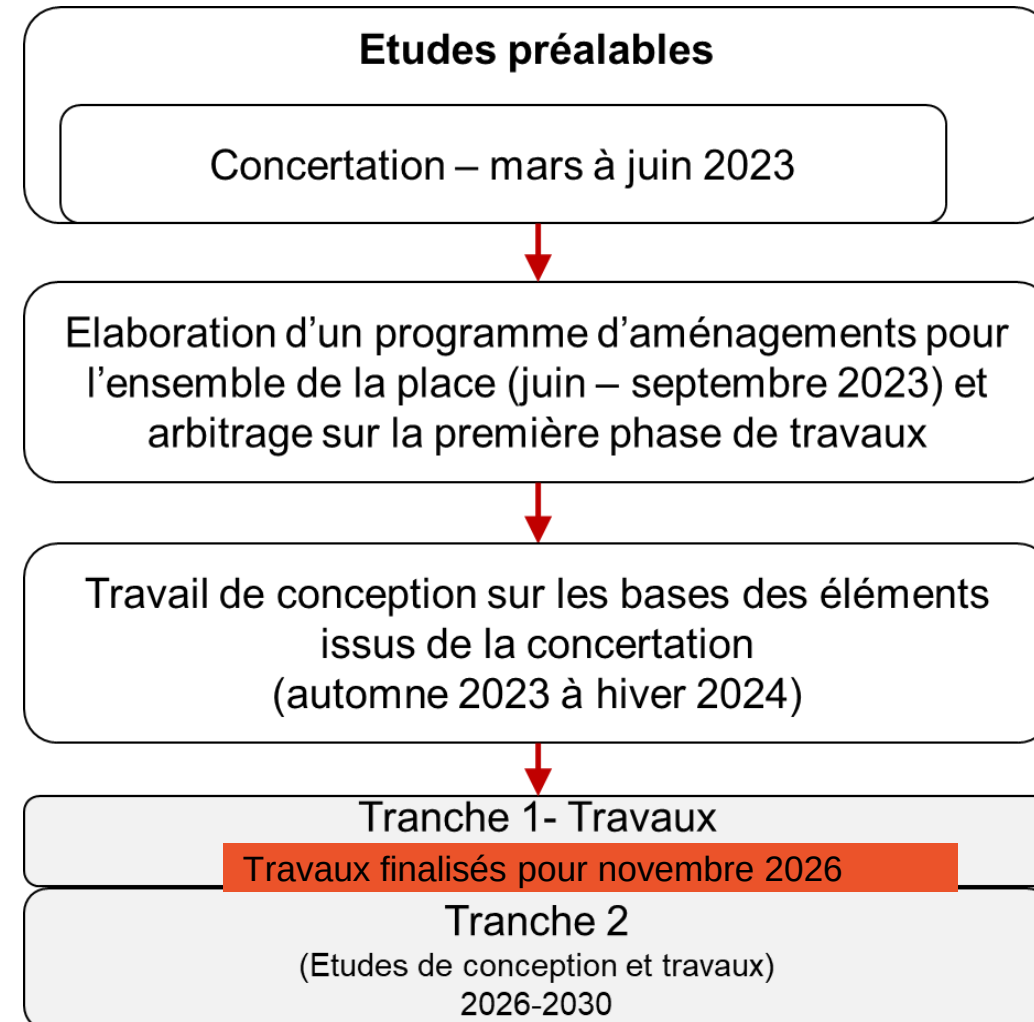
- Une place en centre ville avec 2 usages : stationnement (440 places) et marché (950 ml)



Place de la Liberté un jour de marché, source : ville de Bron

Origine du projet et déroulement

- Un projet de requalification lancé à l'initiative de la ville de Bron puis développé en partenariat entre la Métropole de Lyon et la ville
- Répartition des compétences :
 - **Métropole de Lyon** : voirie, arbres d'alignement
 - **Ville de Bron** : éclairage public, strates basses, toilettes publiques, aire de jeux
 - Avec délégation de la maîtrise d'ouvrage ville vers la Métropole de Lyon pour une partie de la conception et des travaux



Les atouts

- Une trame arborée importante, remarquable et en bon état sanitaire
- Un secteur à l'abri des nuisances routières
- Deux pôles d'activité importants sur les avenues Camille Rousset et Franklin Roosevelt
- Une situation géographique attractive : place au centre de la ville de Bron
- Quelques espaces piétons qualitatifs au pourtour de la place
- Un espace disponible important permettant d'imaginer de nouveaux usages ainsi qu'une amélioration du cadre de vie



Les déficiences

- La place est entourée d'arrières (jardins, façades arrières d'équipements)
- De nombreuses barrières visuelles et physiques au pourtour de la place enclavent cette dernière
- Un déficit de lumière à l'arrière de la mairie
- Les accroches à la place sont difficiles, les entrées piétonnes non sécurisées et peu visibles
- Les espaces piétons ne sont pas qualitatifs et sécurisés, il y a de nombreux conflits entre les voitures et les piétons
- La place est entièrement dédiée aux voitures et le partage modal n'est pas équilibré : conflits voitures/vélos/piétons
- Une place « parking » très minérale avec un effet de surchauffe estivale
- Une absence de végétalisation des pieds d'arbres
- Des eaux pluviales dirigées dans le réseau unitaire

ENJEUX URBAINS

1. Conforter l'attractivité du centre ville

- Créer une polarité intermédiaire attractive et conviviale entre les deux pôles (Av. Camille Rousset et Av. Franklin Roosevelt)
- Diversifier les usages et faire vivre la place
 - Via une animation commerciale ?
 - Via d'autres types d'animation ?
- Maintenir le marché dans une forme plus compacte et optimisée ?

2. Connecter Av. Camille Rousset et Av. Franklin Roosevelt à travers la place de la Liberté

- Mailler les espaces de proximité déjà existants (square Grimma, place du 11 Novembre 1918, place Weingarten) avec la Place de la Liberté
- Connecter l'Av. Camille Rousset à l'Av. Franklin Roosevelt par un mail tous modes actifs
- Ouvrir la place sur le quartier en améliorant les accroches urbaines

3. Développer un cadre de vie paysager au cœur de Bron

- Préserver et mettre en valeur la trame arborée remarquable
- Offrir un vrai parc de destination et de proximité
- Revaloriser la place de l'enfant dans le centre-ville
- Valoriser les équipements et le patrimoine bâti



ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Désimperméabilisation des sols

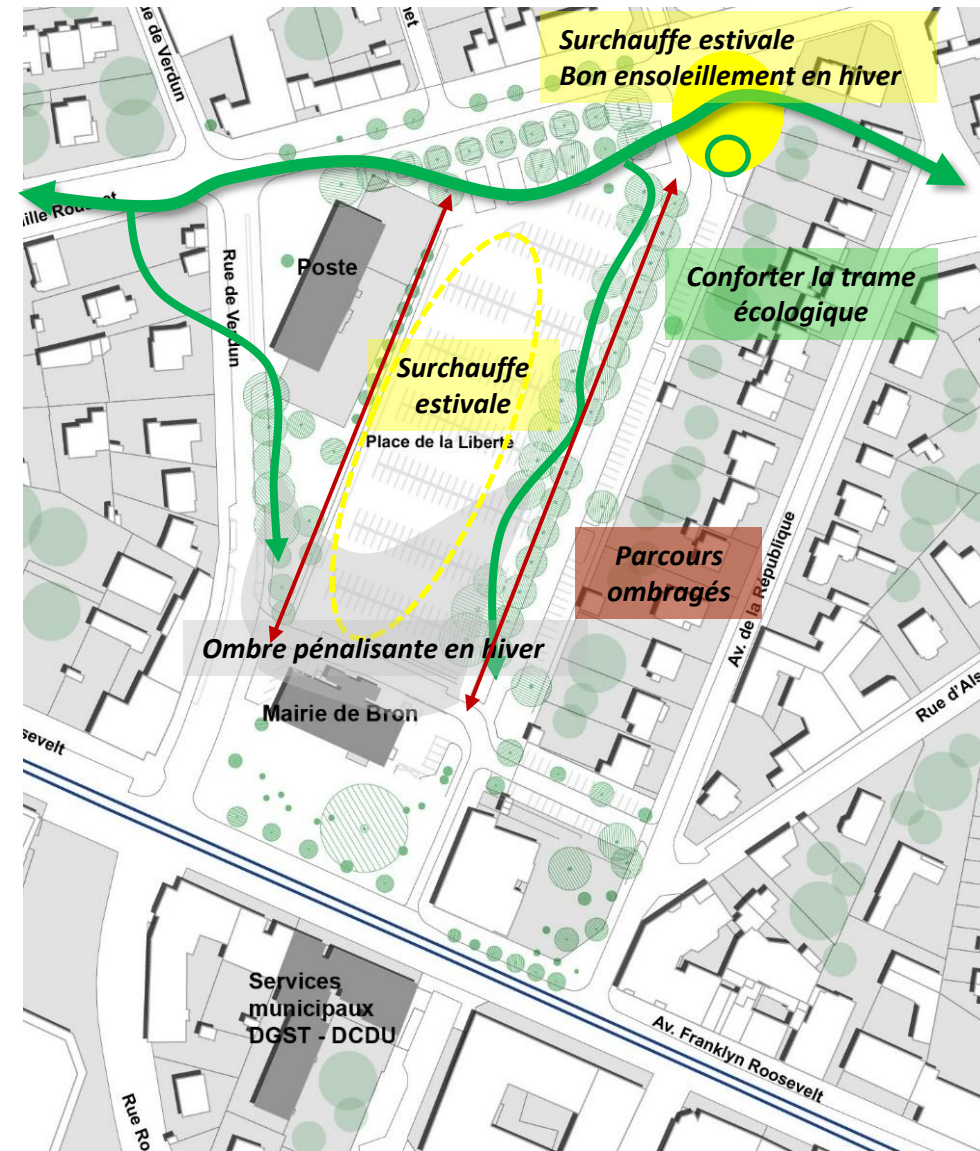
- Lutte contre l'îlot de chaleur / puits de fraîcheur
- Amélioration du cycle de l'eau : infiltration des eaux pluviales comme enjeux et prérequis à l'aménagement

Confort climatique

- Ombrages pour les usages en période estivale : parcours piétons à l'ombre, jeux d'enfants, marché...
- Ensoleillement pour les usages en période hivernale : terrasses, jeux d'enfants

Trame écologique

- Diversification des formes de végétation
- Continuités écologiques le long de l'Av. Camille Rousset



ENJEUX SOCIAUX

Offrir un espace public accueillant pour l'ensemble des habitants et visiteurs quel que soit leur âge, les familles, les jeunes, les femmes, ...

Permettre à la place d'être un lieu de rencontres et de convivialité

- Capacité d'accueil d'événements ouverts au grand public
- Proposer un aménagement permettant des activités physiques et ludiques
- Favoriser les aménagements permettant les rencontres et interactions entre les habitants



Plan Guide - exemple d'aménagement possible à terme (horizon 2030)



Plan indicatif :
La localisation précise des fonctionnalités sera revue en phase de conception de cette deuxième phase.

Production : groupement Urban Studio / Presents / SOBERCO

Un projet phasé dans le temps

Un projet réalisé en deux phases, permettant :

- D'optimiser l'offre de stationnement de manière progressive
- De réorganiser le marché forain de manière progressive
- D'expérimenter certaines animations afin de se laisser le temps de la réflexion

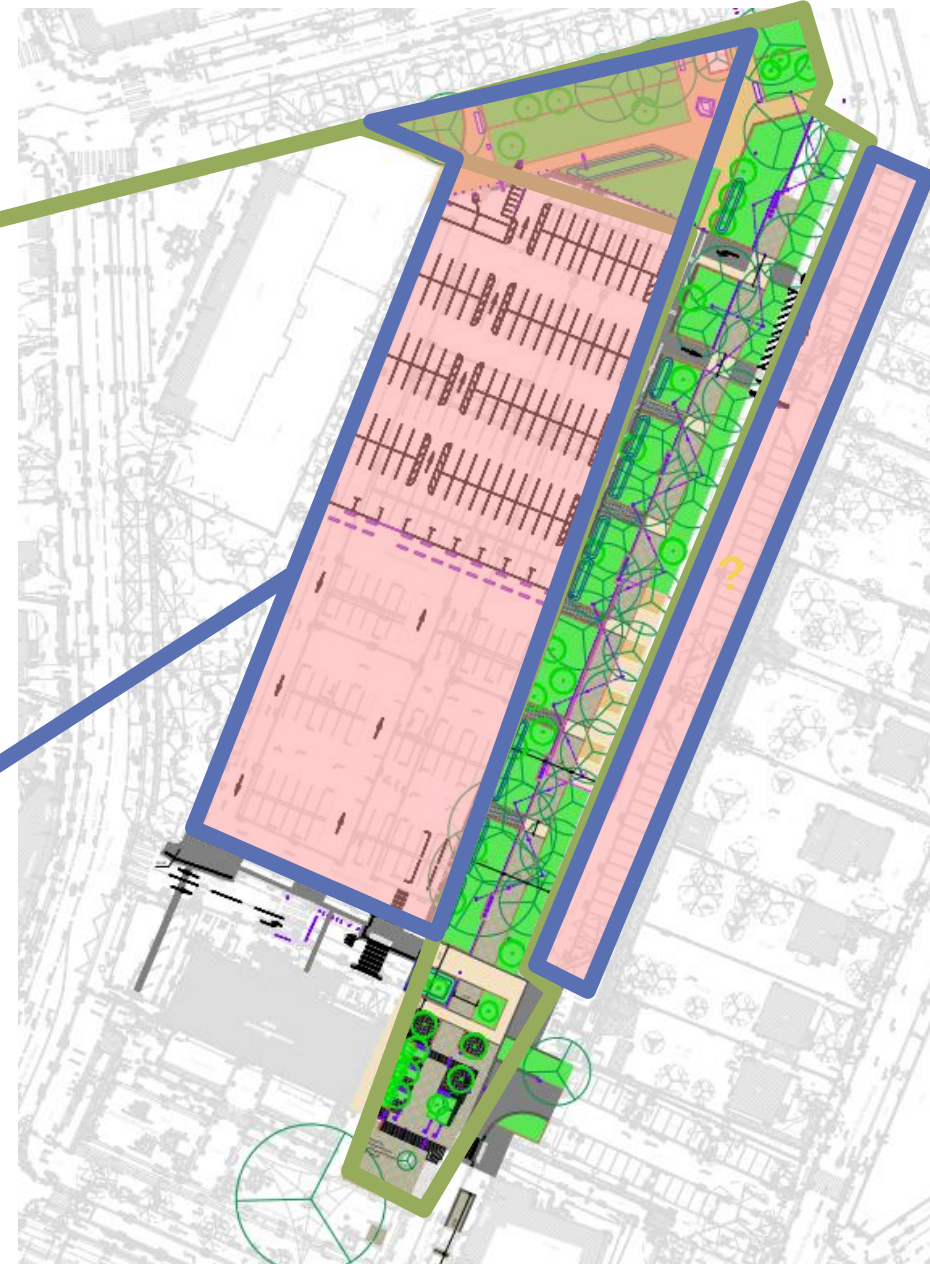
Périmètre du réaménagement par phase

Phase 1 – jusqu'à fin 2026

- Végétalisation
- Amélioration de la circulation piétonne
- Accroches de la place

Phase 2 – d'ici 2030

- Réaménagement du cœur de la Place
(végétalisation, aire de jeux, espace de mémoire, marché, ...)



Phase 1 – une première transformation de la place

En quelques chiffres...

- 1200 m² d'espaces piétons créés
- 2740 m² de zones végétalisées supplémentaires soit un total de 3250 m² de zones végétalisées
- 5040 m² de surfaces avec eaux de pluies réinfiltrées dans le sol (zones végétalisées créées + zones végétalisées existantes retravaillées + revêtement qui déverse dans les espaces végétalisés)

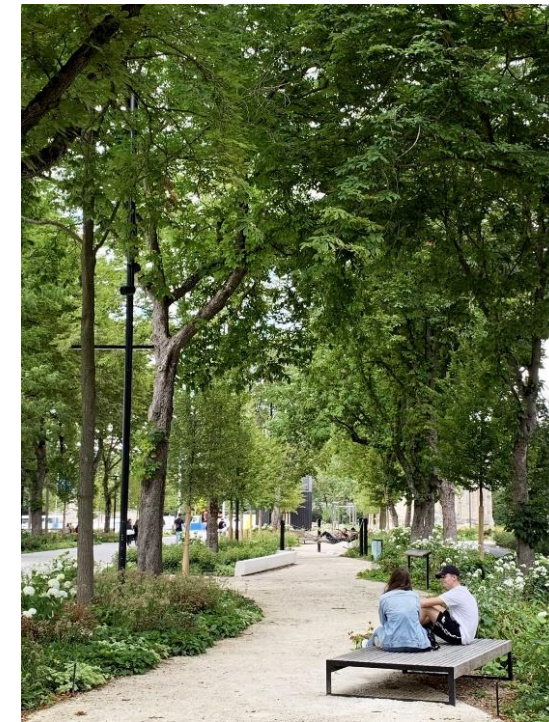


Phase 1 – Création d'une allée piétonne



- **Création d'une allée piétonne sous les platanes avec pieds d'arbres végétalisés sur 1800 m² de végétation basse:**

- Renouvellement et diversification des arbres
- Des végétaux avec floraison diversifiée, adaptés à l'ombre des platanes et aux évolutions du climat
- Protection des végétaux par des lisses en acier (réutilisation) et des ganivelles



Phase 1 – des matériaux qualitatifs et de nouveaux usages



Pavés calcaires en tresse



Dalles enherbées en calcaire



Escalier calcaire



Sable stabilisé



Mobilier

- Gamme Métropole
- Cadette calcaire avec assises bois
- Mobilier sur-mesure



Phase 1 : mail planté

1800 m² de pieds d'arbres
végétalisés



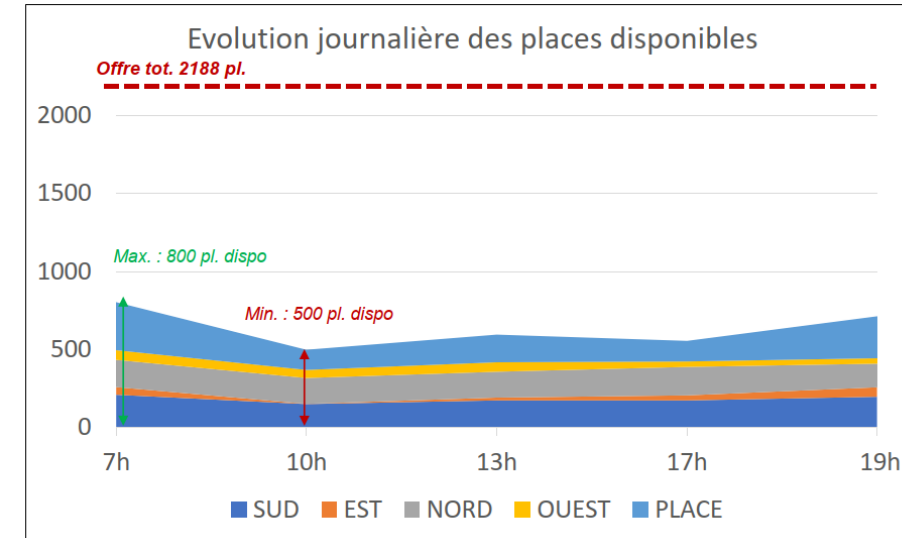
Phase 1 - accroche place de Weingarten – escalier paysager



Phase 1 – retour d'expérience

La suppression du stationnement en centre-ville, un sujet controversé

- Des études de stationnement réalisées en amont sur un secteur plus large ayant démontré l'existence d'une réserve de capacité importante
- De fortes oppositions au projet exprimées en réunion publiques :
 - De la part de la population, liées à la suppression d'une partie du stationnement (accès professions médicales, commerces et services publics)
 - De la part des commerçants (mythe du « no parking no business »)
 - De la part des riverains, plutôt inquiets des éventuels nouveaux usages



Au plus fort taux de congestion (10h), 500 places sont encore disponibles soit 23% de l'offre.

Un travail de longue haleine mené par la ville en lien avec les forains pour réorganiser le marché suite à la diminution de la surface

- Études de stationnement + détermination des élus comme facteurs de réussite
- Une nécessaire réglementation à mettre en œuvre à terme (usage parc relais existant qui va forcément perdurer sans régulation)

Phase 1 – retour d'expérience

Des revêtements et une végétalisation conditionnés par les usages... et les aléas

- Infiltration des sols contrainte (impossible ?) sur les zones accueillant le marché
- Découverte de pollutions des sols importantes en amont des travaux ayant nécessité des investigations complémentaires et des adaptations du projet
- Végétalisation en cœur de place contrainte par la présence du marché (giration véhicules / remorques des forains)
- Difficultés à travailler au pied des arbres existants



POSSIBILITÉ DE VOUS ACCOMPAGNER DANS LA PRISE EN COMPTE DES NOUVELLES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Pour les parcs extérieurs existants

- **> 1500 m² (environ 60 places)** : ombrières PV obligatoires sur 50% de la surface ([article 40 loi APER](#))
 - Modifications de la loi de simplification de l'urbanisme et du logement du 26 novembre 2025
 - 50% ramenés à 17,5% mini pouvant être complétés par des dispositifs d'ombrage
 - D'ici 2028 pour les parcs > 10 000 m² (mais avec un contrat d'engagement et un bon de commande en 2026)
 - D'ici 2030 pour les parcs entre 1 500 et 10 000 m² (avec un contrat d'engagement et un bon de commande en 2027)
 - Critères d'exonération : contraintes techniques, de sécurité, architecturales, patrimoniales, conditions économiques non acceptables, transformation totale ou partielle dans le cadre d'une opération d'aménagement... et parc déjà ombragé sur au moins 50% de sa surface
 - **> 500 m² (environ 20 places) si rénovation lourde** ([article L111-19-1](#) du Code de l'urbanisme)
 - Surface ombrée (« dispositifs végétaux » ou ombrières photovoltaïques) de 50%
 - Dispositifs pour la gestion des eaux pluviales, sur au moins 50% de la surface
- **Actions à mener par les collectivités**
- Inventorier les « parcs de stationnement extérieurs » relevant de leur domanialité
 - Faire le point sur les obligations réglementaires
 - Définir et mettre en œuvre une stratégie d'ombrage et d'aménagement
- **Proposition d'accompagnement du Cerema** : Repérage et stratégie d'aménagement de vos parcs de stationnement soumis aux obligations d'ombrage

REPÉRAGE ET STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DE VOS PARCS DE STATIONNEMENT SOUMIS AUX OBLIGATIONS D'OMBRAGE





Quelle stratégie d'aménagement des parcs de stationnement soumis aux obligations d'ombrage par solarisation ou végétalisation ?

De récentes évolutions législatives et réglementaires ont introduit des obligations nouvelles pour l'aménagement des parcs de stationnement. Elles portent sur l'implantation d'ombrières photovoltaïques, la végétalisation et/ou la gestion des eaux pluviales, et s'appliquent notamment aux parcs publics existants.



Vous êtes une commune ou une intercommunalité propriétaire d'un parc de stationnement extérieur.



Vos parcs de stationnement, dès 500 m², sont potentiellement soumis à ces obligations qui impliquent d'engager des démarches de réaménagement en 2026 et 2027.
Quels sont les parcs concernés ?
Quel aménagement prioriser ?

Le Cerema Centre-Est

vous accompagne en réalisant

- Un repérage et une caractérisation de vos parcs de stationnement,
- Une stratégie concertée en réponse à ces obligations,
- Des préconisations d'aménagement de vos parcs.



Un exemple de prestation de ce type réalisée par le Cerema pour le Grand Poitiers

Mail de contact au Cerema Centre-Est :
DMOB.DTerCE@cerema.fr

• Objectifs

- Repérer et caractériser les parcs de la Collectivité soumis aux obligations de solarisation / végétalisation / gestion des eaux pluviales
- Définir une stratégie globale de réponse en lien
 - d'une part avec la vocation et la fonction de ces parcs
 - d'autre part avec leur rôle dans l'organisation du stationnement et des mobilités

• Cible

- Communes ou EPCI de toutes tailles

• Modalités

- Inventaire et diagnostic (avec visite terrain)
- Atelier de travail pour faire émerger des pistes de réflexion stratégiques
- Appui à la définition d'une stratégie